



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

convention fiscale avec l'Allemagne

Question écrite n° 17703

Texte de la question

M. Éric Straumann attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur le problème de l'imposition en Allemagne des anciens travailleurs frontaliers. Dans la réponse à la question écrite n° 14 097 déjà posée sur ce sujet (réponse publiée au *Journal officiel* le 15 janvier 2013, page 530) il a été précisé que, "dans l'immédiat, le *Finanzamt* de Neubrandenburg (en charge des contribuables non-résidents) et les services fiscaux français ont reçu des consignes afin de faciliter les démarches de ces retraités et de régler les situations de double imposition éventuellement subies par ces derniers". En pratique, il est quasiment impossible d'obtenir un renseignement de la part du *Finanzamt* de Neubrandenburg qui semble submergé par les demandes. Les appels téléphoniques aboutissent rarement et les courriers restent souvent sans réponse ou donnent lieu à des lettres types qui ne répondent pas aux questions posées. Aussi, il lui demande dans quelle mesure il serait possible d'organiser des permanences en zone frontalière avec la présence simultanée d'un représentant du *Finanzamt* de Neubrandenburg et d'un représentant de l'administration française, afin de répondre aux situations parfois complexes auxquelles sont confrontés ces retraités.

Données clés

Auteur : [M. Éric Straumann](#)

Circonscription : Haut-Rhin (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 17703

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : Économie et finances

Ministère attributaire : Économie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2013](#), page 1213

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)